Compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Florence TUCHOLSKI

Absents :

Excusés : MM Yannick JAUCEN, Mathieu OLLIVIER a donné son pouvoir à Mme Andrée GERLAND, Jean-François NEVEU a donné son pouvoir à M. Yann MEHEUX-DRIANO, Mmes Céline RIQUER et Anne-Claire SIMON ont donné leur pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAPLANCHE

Assistent : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

****

✓ **Approbation du compte-rendu du 08 mars 2022**

01/05-04-2022 Sollicitation auprès du Conseil départemental de la Vienne d'une subvention ACTIV'3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter auprès du Conseil départemental de la Vienne trois demandes de subvention, d'un montant respectif de 5 500 €, 6 500 € et 9 600 €, au titre d'ACTIV 3 pour l'année 2022

02/05-04-2022 Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Commissaires titulaires :	Commissaires suppléants
M. Yann MÉHEUX-DRIANO	Mme Andrée GERLAND
Mme Florence TUCHOLSKI	M. Denis LACOUR
M. Jacques DESPLEBIN	Mme Stéphanie PINOGES

03/05-04-2021 Examen et vote du compte de gestion 2021 de la commune

M. Yann MÉHEUX-DRIANO, 1er adjoint, présente le compte administratif de la commune.

Celui-ci consiste en un bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le conseil municipal l'examine et le vote en l'absence de M. le maire (article L. 2121-14 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte de gestion 2021 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice**

04/05-04-2022 Vote du compte administratif 2021 de la commune

Fonctionnement :

Dépenses : prévues : 1 705 835,60
réalisées : 573 169,05
Recettes : prévues : 1 705 835,60
réalisées : 1 905 169.97 (805 739,37 hors excèdent fonctionnement reporté)

Investissement :

Dépenses : prévues : 816 869,60
réalisées : 195 279,41 (124 579,33 hors déficit d'investissement reporté)

Recettes : prévues : 816 869,60
réalisées : 179 164,37

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement : 1 332 000,92
Investissement : - 16 115,04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et en l'absence de M. le maire,

- APPROUVE le compte administratif 2021 tel que présenté et qui est conforme au compte de gestion 2021

05/05-04-2022 Affectation des résultats 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :**
  - **affectation compte 1068 : 72 501·20**
  - **résultat reporté en fonctionnement (002) de 1 259 499·72**
  - **résultat d'investissement reporté (001) de -16 115·04**

- **de valider comme présenté le résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

06/05-04-2022 Taux de fiscalité 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :**
  - **taxe habitation : 21·42 %**
  - **taxe foncier bâti : 39·31 % (taux départemental compris)**
  - **taxe foncier non bâti : 30·42 %**

07/05-04-2021 Vote du budget primitif 2022 de la commune

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 888 124·72. Le total de la section de fonctionnement se décompose selon les chapitres suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 888 124·72

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	*32 750·00*
73 - Impôts et taxes	*423 600·00*
74 - Dotations, subventions et participations	*168 160·00*
75 - Autres produits de gestion courante	*3 000·00*
76 - Produits financiers	*15·00*
77 - Produits exceptionnels	*600·00*
013 - Atténuations de charges	*500·00*
002 - Excédent de fonctionnement reporté	*1 259 499·72*

Dépenses de fonctionnement : 1 888 124·72

011 - Charges à caractère général	*291 000·00*
012 - Charges de personnel et frais assimilés	*365 600·00*

014 - Atténuations de produits	19 207·00
65 - Autres charges de gestion courante	157 200·00
66 - Charges financières	11 100·00
67 - Charges exceptionnelles	35 000·00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	300·00
022 - Dépenses imprévues	68 717·72
Total dépenses d'ordre	940 000·00

Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 189 132·16· Le total de la section d'investissement se décompose selon les chapitres suivants :

Recettes d'investissement : 1 189 132·16

10 - Dotations, fonds divers et réserves	89 132·16
0037 - Bâtiments communaux	5 000·00
0043 - Acquisition de matériel	135 000·00
102 - Aménagement du centre bourg	5 000·00
128 - Enfouissement réseaux	15 000·00
Total recettes d'ordre	940 000·00

Dépenses d'investissement : 1 189 132·16

001 - Déficit d'investissement reporté	16 115·04
020 - Dépenses imprévues	44 912·45
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 973·71
0034 - Travaux de voirie	50 000·00
0037 - Bâtiments communaux	50 000·00
0038 - Réaménagement école mairie	630 000·00
0043 - Acquisition de matériel	20 000·00
0053 - Réserve foncière	10 000·00
0055 - Cimetière	28 630·96
102 - Aménagement centre bourg	16 000·00
121 - Aménagement aire de jeux-loisirs	14 000·00
128 - Enfouissement réseaux	202 500·00
129 - Matériel de bureau et informatique	15 000·00
130 - Création réseau d'éclairage public	50 000·00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2022 tel que présenté·

La séance est levée à 20H20